

625

Domaine public

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 625 11 février 1982
Dix-neuvième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 52 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
André Gavillet
Pierre Gilliand
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
J. Cornuz
Martial Leiter

Coop, Migros
même boulot

Les plus dures bagarres, les bouderies les plus obstinées ont elles aussi une fin. Fatalement vient le moment où le danger venu de tiers oblige les ennemis les plus intimes à pactiser pour la bonne cause (commune). Coop et Migros en font présentement l'expérience et la démonstration, tandis que les «grandes fédérations coopératives» sont l'objet d'attaques conjuguées de la part du petit commerce et de ses relais politiques (cf. DP 580). L'UDC, les «républicains et autres porte-parole de l'USAM redoublent d'imagination rétrospective pour réinstituer un système de défense corporatiste du genre de celui que la Suisse aussi a connu dans les années trente. Il s'agissait alors d'interdire l'ouverture de succursales nouvelles; aujourd'hui, il faudrait limiter l'expansion des grandes entreprises de distribution, notamment en soumettant les «shopping-centers» et autres hyper-surfaces à une clause du besoin, et en alourdissant la charge fiscale imposée aux grandes coopératives (cf. DP 595).

Mais, en société d'abondance, le commerce de détail n'est plus ce qu'il était dans les années de crise, et l'union sacrée se fait désormais mieux chez les grands qu'entre les petits.

Un peu d'histoire. Les coopératives de consommation sont apparues en Suisse il y a plus de cent ans. Fédérées en 1890 au sein d'une Union qui allait devenir Coop Suisse, elles ont essaimé dans tout le pays, et dominaient déjà le marché alimentaire vers 1915, après la fameuse «Bell Alliance». En 1933, elles tombent, comme les magasins à prix uniques et les maisons à succursales, sous le coup de la législation dite de cadenas, qui bloque d'un coup

leur développement. D'insistantes interventions à Berne valent aux coopératives d'échapper à cette réglementation restrictive au début de la Deuxième Guerre mondiale. Coïncidence intéressante, M. Duttweiler fait en 1940/41 don au peuple des clients de la Migros de la chaîne de magasins qu'il avait fondée en 1925. Dès 1946, la Migros prend pied en Suisse romande, et multiplie les points de vente, généralisant le libre-service dès le début des années soixante et misant à fond sur des magasins de dimensions toujours supérieures à la moyenne.

En 1968, l'inévitable arrive: aspirée par la voiture de tête Coop pilotée depuis Bâle, le poursuivant M de Zurich la dépasse. Les quelque 180 millions de francs d'écart (sur des ventes au détail de 2,4 milliards) provoquent chez Coop un choc dont ses dirigeants auraient mis des années à se remettre. Et pourtant, la parade était prête: en 1968, on passe à l'exécution d'un vaste plan de restructuration du groupe Coop, qui a provoqué depuis lors la disparition de cinq sociétés affiliées sur six et la fermeture d'un magasin sur deux.

Au fur et à mesure de cet immense effort de modernisation, la Coop perd progressivement ses complexes. Ses managers, pourtant issus de l'appareil traditionnel, tiennent le même discours qu'à Zurich: chiffres d'affaires, rendement, cash-flow, — le tout «au service des coopérateurs», d'ailleurs promptement ravalés au rang de clients.

Et tandis que Coop fait ainsi le forcing, Migros en vient à limiter son taux d'expansion, sans pour autant s'éviter la contestation de «M-Renouveau» ni le refus de la fuite à l'étranger.

Bref, l'écart cesse de se creuser entre Migros et Coop. Et pas seulement sur le plan des ventes. Certes, officiellement, on ne se parle ni ne se concerte

SUITE ET FIN AU VERSO

Coop, Migros même boulot

entre Zurich et Bâle. Mais tout indique qu'on se rapproche courtoisement, pour mieux faire face à l'adversité qui monte à Berne.

Et on se renvoie même publiquement l'ascenseur! Coop étant descendue à son tour dans l'arène des public-relations avec une publication justificatrice sur «L'évolution du commerce de détail», M. Pierre Arnold, PDG de Migros, recommande lourdement la lecture d'une aussi «bonne brochure» (dans sa «Lettre aux coopérateurs» du 3 février, écrite en un français plus germanisé que jamais). C'était la première fois que dans un texte

Coop le nom de Migros était mentionné dans un contexte neutre, sinon ouvertement favorable...

On se rapproche donc, mais on ne se connaît pas encore bien: du haut de sa grande notoriété, Pierre Arnold écorche le nom de son «collègue» de Bâle, rebaptisé Robert Keller (au lieu de Kohler). Faut un commencement à tout!

Reste à espérer qu'on n'ira pas plus loin dans la collaboration entre ces deux surpuissances — juridiquement constituées en coopératives — que sont Migros et Coop. Ensemble, les deux fédérations réalisent de leur propre aveu plus du quart de toutes les ventes au détail du pays, et près de 40% des ventes alimentaires. Pour comparaison: la part au marché américain de la plus grande entreprise de distribution des USA (et du monde) n'atteint pas trois pour-cent.

COURRIER

L'œuf de Colomb libéral

Je lis avec un plaisir sans mélange, dans la *TLM* du dimanche 7 février 1982, qu'on a enfin trouvé une explication rationnelle et sensée de la crise du logement en Suisse. C'est bien simple: s'il n'y a pas de logements sur le marché, c'est la faute des locataires. Parfaitement! Et qui a eu cette idée lumineuse? Notre beau parti libéral (on n'en attendait pas moins de lui).

Figurez-vous, ma chère, que ces gens-là (les locataires, pas les libéraux bien sûr) refusent de s'entasser à quatre dans un deux pièces, exigent que la lumière pénètre quelque peu dans leur logement (le soleil, c'est une autre affaire), et préfèrent le chauffage central au poêle à bois!... Où va-t-on! Souvenez-vous: si le prix de la viande a tellement augmenté, si les bas morceaux ont disparu de nos étalages, c'est, on l'a dit en son temps, que l'ouvrier et le petit rentier suisse préféreraient le filet de bœuf et le foie de veau au bon vieux bouilli des

familles. De toute manière, d'aucuns ont voulu nous le faire croire, en chaque rentier suisse sommeille un millionnaire.

Enfin, maintenant, le bon peuple des locataires est averti: le pelé, le galeux, c'est lui. Et ses exigences exorbitantes en matière de logement, deuxième trouvaille de nos libéraux, décidément en veine d'imagination, reflètent de façon réjouissante la prospérité économique de notre beau pays. Soyez mal logés, ou pas logés du tout, et vous contribuerez à l'image de marque helvétique. C'est-y pas beau?

Catherine Dubuis

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Les armes n'ont pas d'odeur

Comme le disait l'autre jour à Sottens notre ami Assurancetourix, de ce ton remarquablement pontifiant qu'il aime à prendre: «L'arrivée des guerres est toujours une très bonne chose pour les gens pauvres.»

A cet égard les pauvres d'aujourd'hui pourraient bien avoir une chance exceptionnelle. Avez-vous lu: *Encore un effort... et nous aurons définitivement perdu la troisième guerre mondiale!* du général Close?

Mais tout d'abord, deux extraits de presse, que j'ai sous les yeux.

Premier extrait. Page publicitaire payée par Action Liberté et Responsabilité. Petit tableau comparatif entre l'URSS et l'OTAN, concernant les fusées et bombardiers en Europe:

«Fusées: 162 pour l'OTAN; 610 pour l'URSS. Bombardiers: 373 pour l'OTAN; 1110 pour l'URSS.»

En résumé. «L'URSS dispose d'une supériorité écrasante quant aux armes nucléaires à portée moyenne braquées sur l'Europe. Cela n'est pas tout. L'URSS a une supériorité tout aussi nette quant aux divisions et aux armées classiques stationnées en Europe ou aux confins de l'Europe.»

Deuxième extrait. Publié en RFA par *Die Zeit* (23 octobre 1981). Petit tableau concernant cette fois les dépenses militaires de par le monde:

Pour l'OTAN, 185 milliards en 1975 et 192 milliards en 1979. Pour les Etats membres du Pacte de Varsovie, 110 milliards de dollars en 1975 et 118 en 1979.

Mais venons-en au général Close, exclu de l'OTAN pour des raisons diamétralement opposées à celles qui dictèrent la retraite du général Bastian.

Trois thèses principales:

1. La guerre est à peu près inévitable.
2. L'URSS vise à la domination mondiale.
3. L'URSS dispose d'une supériorité écrasante.

Même si vous êtes d'un tout autre avis, ne refermez pas le livre! On cite beaucoup une phrase de Lénine sur les «idiots utiles», c'est-à-dire sur les pacifistes, socialistes et autres membres de la gauche non communiste, supposés faire «le jeu de Moscou!» Close en cite une autre. Toujours selon Lénine, les capitalistes sont tellement âpres au gain, qu'ils finiront par vendre à leurs ennemis la corde qui servira à les pendre eux-mêmes!

Et de mentionner:

— que «les camions utilisés par l'Armée soviétique pour transporter ses troupes en Afghanistan ont été construits dans l'usine du fleuve Kama, érigée par une compagnie américaine grâce à des procédés technologiques tout nouveaux»;

— que les armes qui ont tué en Corée 35 000 Américains avaient été fabriquées à Magnitogorsk, «dans le plus grand complexe sidérurgique du monde, créé de toutes pièces par des industriels yankees»;

— que «les chars soviétiques T-34 qui leur avaient donné l'assaut étaient équipés d'une suspension américaine et avaient été construits dans des usines édifiées par des techniciens occidentaux, principalement américains».

Etc., etc. Au fait, cher M. Chevallaz, si vos adversaires n'étaient pas tant les pacifistes que les exportateurs d'armes?

J. C.

NOTES DE LECTURE

Quatre grands jouent avec la Suisse

Les travaux de recherches qui apportent des informations véritablement originales et nouvelles sont trop rares pour qu'on se prive d'en répercuter les résultats.

En l'espèce, il s'agit d'un rapport¹ encore provisoire sur le rôle des organisations privées et semi-publiques dans l'accomplissement des tâches publiques: en point de mire, la politique économique extérieure de la Suisse.

Tout le monde sait que notre pays vit, pour une part importante, de ses exportations, que plusieurs secteurs industriels vendent la quasi-totalité de leur production à l'étranger. D'où l'importance d'une politique économique extérieure efficace, de services administratifs compétents qui puissent défendre au mieux les intérêts des industries exportatrices dans les négociations internationales et dans le cadre des accords commerciaux, tout comme à

l'intérieur par une politique monétaire et financière adaptée aux besoins.

Rares sont ceux qui, par contre, connaissent les acteurs de cette politique et la manière dont ils prennent leurs décisions.

Quatre grands dominent la scène. L'Office fédéral du commerce extérieur — l'ancienne Division du commerce —, le Vorort de l'industrie et du commerce, l'Association suisse des banquiers et la Banque Nationale. Ces grands se rencontrent dans des groupes de travail et des commissions, parfois avec des acteurs secondaires — les syndicats et les pay-sans — pour définir l'«intérêt public».

Dans ces cercles, les disputes sont rares et on décide par consentement général, la plupart du temps, sans passer par les voies légales et réglementaires: souplesse oblige.

De ce fait, le parlement et les partis sont mis hors course: travaux d'experts qui se dispensent ainsi de «politiser» la matière.

Le rapport précise néanmoins que cette politique des portes closes est marquée au sceau du libéralisme le plus pur. Pas de pitié par exemple pour l'industrie du textile et l'horlogerie quand elles se risquent à demander protection contre le franc trop cher.

Particularité très helvétique: la Suisse est le seul pays à inclure des représentants des associations économiques dans les délégations gouvernementales chargées des négociations internationales.

Pourtant il n'y a guère de contestation face à cette gestion oligarchique de la politique économique extérieure helvétique. Une explication possible: les problèmes traités ne mettent que rarement en jeu la redistribution des richesses en Suisse — tarifs douaniers exceptés. Il s'agit plutôt en général de discuter accroissement du gâteau.

A COURT TERME

Alors, stade suprême de l'efficacité? Les auteurs, tout en reconnaissant les avantages de ce système de décision, en doutent.

Une partie importante de la politique étrangère, et

en définitive la définition du rôle de la Suisse dans le monde, s'élabore à l'abri du regard de l'opinion publique. L'interdépendance entre l'économie et la politique mondiale d'une part, entre l'économie et la politique intérieure d'autre part est occultée. Le conservatisme et l'attitude de repli de l'opinion publique ne sont guère étonnants dans ces conditions: on se méfie de ce qu'on ne connaît pas et de ce dont on ne parle jamais. La politique étrangère suisse s'en trouve limitée dans ses possibilités d'action — voir entre autres exemples l'extrême retenue de la Suisse dans le dialogue Nord-Sud. A terme, ce pragmatisme efficace risque d'être le seul visage que nous ayons à montrer dans le concert des nations. Un peu court et risqué.

J.-D. D.

¹ H. Vogel: «Die schweizerische Aussenwirtschaftspolitik: Domäne halbstaatlicher Verwaltungs- und Entscheidungsformen», ORL Institut, Zurich, août 1981 (50 pp.).

CIEL

La droite qui plane

La droite helvétique se méfie de l'actuel gouvernement français. Un de ses organes, «L'Impact», cherche dans les astres les secrets de «1982 en France». Une analyse de Francis Clerc, datée de novembre 1981, vient de paraître dans le numéro de janvier de ce magazine qui abrite aussi des pages régulières de «Libertas». La conclusion révèle, ô surprise, que le tableau est plus noir que rose, ce qui incite l'auteur à souhaiter: «Puissent les difficultés rencontrées par nos amis français les axer vers des préoccupations moins terre à terre que les vacances et la diminution du temps de travail.» Pour couronner le tout, l'article est illustré par le «ciel» de la V^e République à Paris à 18 h. 30, heure où fut apposé le sceau de l'Etat, le 6 octobre 1958, et par le «ciel» de François Mitterrand. La droite qui plane.

Ce Chili qui ne fait plus la «une»

Pour qui vient du Chili, raconter est difficile.

Certes, il y a l'émotion ressentie sur les lieux des succès de l'Unité populaire et du sanglant putsch militaire qui en a brisé l'espoir en 1973.

Mais surtout, si on y a vu des gens — c'est ce qui importe — et qu'on rapporte leurs propos, on les expose là-bas au risque d'être identifiés et donc inquiétés. Car le visiteur est inévitablement localisé et surveillé. Et celui qui s'exprime plus loin l'a été. D'où, à regret, l'absence de références et de noms précis dans ces notes et, indépendamment du choix habituel de DP, la raison de l'anonymat de la personne qui témoigne dans ces colonnes après un récent voyage.

Huit ans après le coup d'Etat de Pinochet, le Chili ne fait plus que très rarement la «une» des journaux. A la fin du mois de janvier, les grandes agen-

ces de presse mondiales (et américaines) rendaient compte des obsèques de l'ancien président Eduardo Frei et ne pouvaient taire ces cris de la foule à l'endroit de Pinochet: «Assassin, assassin!». Mais pour quelques coups de projecteur, quels silences le reste du temps!

Et depuis des mois, depuis des années, voici la solidarité, réelle, passionnée, de ceux qu'Allende avait éveillés à l'histoire du Chili, voici notre solidarité mise à l'épreuve d'informations fragmentaires, souvent incontrôlables, distillées au compte-goutte par de lents canaux.

A l'heure où l'attention internationale est encore mobilisée par les événements polonais, il est exclu d'oublier le Chili. A la fois parce que son actualité quotidienne n'a pas cessé de nous concerner, et parce que ce pays nous apprend combien est cruciale l'épreuve du temps pour la solidarité active. Quelques colonnes de DP, cette semaine et la suivante, à un ami de toute confiance, pour ne pas perdre le Chili en route. (Réd.)

D'abord, subsister et manger

Pour le touriste européen atterrissant à Santiago et gagnant le centre de cette cité de quelque trois millions d'habitants, il n'y a guère de surprise, si ce n'est l'inversion des saisons: parti de Suisse au seuil de l'hiver, il se trouve au Chili, 27 heures plus tard, aux portes de l'été. Pour le reste, à première vue, le cœur de la ville répond aux schémas de notre Vieux-Monde: grandes rues commerçantes, certaines réservées aux piétons, hauts édifices modernes, banques et commerces confortables, boutiques de grand luxe. Ordre et propreté. Des employés déambulent, dont la tenue s'harmoniserait à celle de leurs collègues de Genève ou de Zurich.

Sur la belle Plaza de Armas, quadrilatère arborisé bordé par des bâtiments anciens comme la cathédrale et la poste centrale, dont le réaménagement vient d'être inauguré — «Le régime se soucie plus de l'esthétique que de l'éthique», m'y fera observer un dissident — un jeune homme poussant un chariot vide aborde poliment le photographe (très) amateur que je suis: «Vous travaillez pour un journal?» Il me fait noter combien tout est serein: il n'y a pas de désordre dans la rue (sous-entendu: ce n'est pas comme «avant»?). C'est vrai. Je l'avais constaté tout seul, sans son aimable propagande. Je pourrais le raconter dans le «Journal de Genève», et le grand quotidien «El Mercurio», pilier du régime en place, ne manquerait pas de rapporter avec fierté la bonne opinion exprimée sur son pays. Car c'est important pour la junte militaire.

Cette impression de tranquille normalité, on peut l'éprouver en toute sincérité si on borne ses promenades au centre de la capitale et qu'on loge au modernissime San Cristobal Sheraton en allant admirer les paysages magnifiques et divers que le Chili offre sur ses 3500 km de latitude. Le pays vu au travers d'un filtre, en passant. On peut en effet ne pas attacher trop d'attention aux carabiniers qui se promènent partout, quoique moins visiblement dans le centre, la mitrailleuse au côté négligemment pointée vers les passants. Et si, d'un car pullman, on aperçoit quelques mendiants, rien à dire: on n'est pas en Suisse...

SUR SES GARDES

«Ne rien vouloir savoir de rien, c'est l'attitude apparente du Chilien» me dira l'avocat d'un syndicat: chacun se méfie de chacun ou, tout au moins, se tient sur ses gardes. Il suffit de si peu pour indisposer et perdre alors son emploi, si on en a un, ou compromettre les maigres chances d'en obtenir un, si on n'en a pas.

Car le problème numéro un de M. Toutlemonde au Chili, c'est de subsister. Le chômage est officiellement de l'ordre de 10%. C'est sans compter les «bénéficiaires» du PEM, plan officiel d'emploi minimum, qui reçoivent un salaire de 1300 pesos par mois, soit un peu plus de 62 francs suisses (oui, soixante-deux, il ne manque pas un zéro). Sans compter non plus ces innombrables vendeurs d'objets divers, colifichets, jouets, stylos, linges, etc., qui offrent leurs marchandises sur chaque mètre du trottoir de l'Alameda Libertador, ni les marchands de fruits qui y rivalisent de la voix pour ne pas vendre grand-chose.

AU NIVEAU SUISSE

Or, même si ces comparaisons laissent une marge de discussion, le prix de la vie n'est pas beaucoup moins élevé qu'en Suisse: la nuit dans une chambre

d'hôtel modeste (pas le Sheraton), avec douche, coûte 66 francs, sans le petit déjeuner (Fr. 6.—). J'ai payé 14 francs un repas tout simple dans un restaurant sans prestige, sans vin; en wagon-restaurant, un dîner à peine plus copieux me reviendra à 40 francs. Les loyers sont à peu près au même chiffre qu'en Suisse. Le kilo de sucre coûte Fr. 1.20; le kilo de pommes de terre Fr. 0.50; le kilo de fromage Fr. 11.—; une douzaine d'œufs Fr. 2.— et le lait en poudre Fr. 5.50. L'écologie mensuel dans une école secondaire, en externat, revient à Fr. 200.— par mois (au vu des revenus, cela y réduit beaucoup l'accès). Le ticket de métro se paie Fr. 0.50.

Cela posé, les salaires sont sans commune mesure avec ceux que nous connaissons. Le gain mensuel d'un ouvrier: autour de Fr. 200.—. Vers le nord du pays, un propriétaire de mine me fournira des ordres de grandeur: un mineur gagnerait 300 à 475 francs par mois (à Santiago, on me dira que mon informateur a forcé ces chiffres); un instituteur 760 à 950 francs; un conducteur d'autobus, en ville 475 à 715 francs et pour des trajets interurbains 715 à 950 francs. Mais un carabinier gagne 950 à 1450 francs et un officier de carabiniers 1430 à 2850 francs; ils ont d'ailleurs d'autres avantages (logement, voiture, etc.). Ces gains ne sont sans doute que des approximations; encore sont-ils fournis par un partisan du régime.

MISÈRE ET OPULENCE

Dans ces conditions, on comprend la source des préoccupations alimentaires prioritaires des Chiliens, qui sont le problème lancinant de leur existence. Et cela reste le souci des opposants, qui doivent aussi et d'abord vivre et nourrir leur famille avant de déployer leur activité politique clandestine, entravés encore par la surveillance omniprésente.

SUITE AU VERSO

LIBERTAD

Une légalité sur mesure

Sur les pièces de monnaie frappées par le gouvernement, on lit «Libertad, 11-IX-1973». La date du coup d'Etat sanglant, avec l'image d'un ange brisant les chaînes qui liaient ses poings. Malgré une propagande partout présente en faveur du pouvoir («Dans l'ordre et la paix, le Chili avance», lit-on dans la rue) ou contre le communisme (on voit beaucoup, aux devantures, un opuscule à couverture sinistre, silhouettant de noir une tête encagoulée: «Terrorisme communiste»), la liberté du peuple chilien est actuellement beaucoup plus un slogan qu'une réalité. Car l'anticommunisme prôné fait de tout démocrate un communiste. Si, au Chili, la liberté a un sens, c'est donc comme une conquête qui reste à faire.

Depuis le coup d'Etat, le Chili «libéré» vit sous un état d'exception périodiquement renouvelé, assurant tous les pouvoirs aux militaires, et particulièrement au général Pinochet. Entrée en vigueur le 11 mars 1981, la nouvelle constitution n'a rien changé à cela, sinon que M. Pinochet est devenu président de la République, ce qu'il prétendait être déjà, et qu'il s'est vu confirmer des pouvoirs exceptionnels pour restreindre les libertés. C'est l'article 24 des dispositions transitoires de cette constitution qui prime pour cela, avec cette clause: «Les mesures adoptées en vertu de la présente disposition ne seront susceptibles d'aucun recours.» Au Vicariat de la Solidarité, on m'a montré que, même cette légalité sur mesure, le régime et sa Centrale Nationale d'Informations (ex-DINA) ne la respectent pas. Que Pinochet se soit, pour l'occasion, installé au Palais de la Moneda, remis à neuf après les bombardements dans lesquels le président Allende a perdu la vie, ne modifie que des apparences. «L'assassin revient toujours sur les lieux de

son crime», avaient alors tracé des mains hardies sur certains murs de Santiago.

La nouvelle constitution, qui institutionnalise le régime, est à bien des égards un monstre juridique, même dans celles de ses dispositions qui ne s'appliquent pleinement que dans sept ou huit ans: «Tout acte d'une personne ou d'un groupe de personnes visant à propager des doctrines qui portent atteinte à la famille ou qui préconisent la violence ou une conception de la société, de l'Etat ou de l'ordre juridique de caractère totalitaire ou fondé sur la lutte des classes, est illicite et contraire à l'ordre institutionnel de la République.» Je n'ai pas demandé si les gouvernants actuels ne devraient pas être poursuivis pour préconiser une conception de l'ordre juridique de caractère totalitaire et en mettant sur pied un type d'Etat nouveau...

Il est par ailleurs frappant de voir combien les valeurs culturelles de la terre chilienne sont absentes du pays. L'authentique musique chilienne, héritée de l'ère précolombienne et nourrie de l'apport hispanique, qui avait explosé avec l'Unité populaire au point de se répandre aussi en Europe, est quasiment absente de la radio et de la télévision du pays. C'est la culture nord-américaine qu'on impose. Il est vrai que les artistes chiliens de premier plan sont morts ou en exil.

La dénationalisation de l'industrie, qui tombe en mains étrangères, s'accompagne d'une repréprivatisation d'entreprises d'Etat. Tel est le sort notamment de la santé publique, qui s'ouvre largement au commerce privé: on m'a parlé de victimes d'accidents ou d'autres urgences médicales décédées sur le seuil d'hôpitaux où elles n'auraient pu entrer que si l'on avait déposé préalablement une garantie. Un employé m'a expliqué qu'il s'est quasiment ruiné pour soigner le bras de sa fillette, atteinte d'une mauvaise fracture ouverte lors d'un jeu scolaire. On reste donc dans les problèmes économiques...

D'abord, subsister et manger

sente (ne pas téléphoner, ne pas circuler la nuit, même avant le couvre-feu, etc.). L'argent manque. Cet aspect économique frappe qui veut bien regarder les choses. Les habitations légères, sensiblement plus modestes que les baraques de chantier de chez nous, sans eau ni égout, que l'on voit ici sur des photographies, ne sont pas des exceptions pittoresques mises en avant par une propagande hostile au régime ou par des touristes en mal de pittoresque: de très larges couches de la population — s'il fallait risquer un chiffre je dirais plus de la moitié — vivent entre ces cloisons de planches mal jointes, abritées par un toit de tôle; dans la campagne, des branchages prennent bien souvent la place des planches comme des tôles.

A cette pauvreté extrême s'oppose une richesse ostentatoire. Dans un quartier chic de Santiago, à Las Condes, j'ai vu des «villas» qui sont de véritables palais et soutiendraient avantageusement la comparaison avec ce que j'ai aperçu de plus luxueux en Suisse: construction de marbre, meubles de style, tapis de prix, personnel abondant, courts de tennis et piscine, parc à la française. Là, on est pour Pinochet et on me l'a dit sans que je le demande. A quelques kilomètres des bicoques et des enfants qui mendient du pain aux conducteurs arrêtés aux feux rouges.

Ce contraste est bouleversant.

A cette inégale répartition des richesses, la réponse officielle est donc le libéralisme économique. Ce libéralisme qui permet à des Japonais d'écumer les côtes et de faire des coupes rases de forêts et pousse à exporter des aliments quand la population locale en manque n'a pas les succès économiques escomptés. Le Banco español était au bord de la banqueroute en novembre 1981 et deux de ses dirigeants, dont Raúl Sahli, d'origine suisse, furent arrêtés

sous l'inculpation d'escroquerie; mais l'autorité ne laissa pas le scandale d'une faillite éclater et préféra susciter l'intervention de la Banque centrale, tout en expliquant que cette intervention n'était pas contraire à la politique économique suivie dans le pays, mais tendait précisément à maintenir cette politique économique...

Depuis lors, il n'y a pas de semaine sans qu'une entreprise ne fasse faillite. Les licenciements de travailleurs sont chose commune.

Il est aussi frappant de constater au Chili combien peu de produits chiliens on trouve sur le marché; en revanche les marchandises importées foisonnent — si l'on a les moyens de les acheter — et, dans les

vitrines et partout, le panneau «importado» est affiché comme un attrait.

Ce pays mal développé dans lequel les industries locales ont été sacrifiées au marché étranger se veut ouvert à la consommation débridée: les voitures japonaises et les postes TV se multiplient tout comme la dénutrition. Dans les établissements publics, on ne vous offre pas du vrai café, mais toujours du Nescafé, apprêté au Chili par une filiale de Nestlé. Et quand j'ai voulu acheter quelques objets typiquement chiliens à rapporter à mon entourage, il m'a fallu beaucoup chercher parmi des pièces «made in Hong Kong» ou «in USA» pour en dénicher enfin.

A SUIVRE

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Les enfants de Lota

Six cents kilomètres au sud de Santiago, j'irai à Lota, ville de mines de charbon. Un jardin botanique a été aménagé par Matthias Cousiño, premier propriétaire des mines, qu'une pancarte décrit comme son «œuvre légitime»; en statue, Matthias Cousiño trône, un mineur sortant de terre à ses pieds; on y vient par l'avenue Matthias Cousiño, qui passe devant l'église San Matthias...

Les inégalités ne sont pas d'aujourd'hui, mais elles se perpétuent et, m'a-t-on dit, s'accroissent. A Lota venait de se terminer une grève — légale — des mineurs: ceux-ci n'avaient plus rien à manger et les autorités empêchaient toute aide extérieure d'arriver. Dans les quartiers hauts de la ville, le long de chaussées terreuses bordées d'habitations misérables, je rencontre des enfants, amaigris et boursofflés, dont la plupart sont couverts de pustules, affluant en

nombre dans l'espoir d'obtenir quelque chose, en une odeur qui eût été littéralement repoussante s'il n'y avait eu quelques sourires. Un prêtre me l'explique: les infections que je vois ne guérissent pas; la nourriture est insuffisante — du pain, surtout — et l'organisme ne se défend pas.

Allende avait assuré à ces enfants du lait chaque jour, sachant quels troubles irréversibles provoquait la malnutrition infantile. Le libéralisme économique absolu appliqué par les militaires au pouvoir depuis 1973 (c'est le seul domaine dans lequel ils prônent une liberté) n'a pas ces préoccupations: une enquête officielle, m'a-t-on rapporté, a établi l'an dernier que 70% des enfants au-dessous de dix ans présentent des troubles irréversibles — quoique pas tous graves — à cause de l'insuffisance ou du déséquilibre de leur alimentation.

J'ai repensé à ces enfants de Lota en collant sur mes cartes postales des timbres gaiement colorés proclamant «Année internationale de l'enfant»: mes correspondants ne croiront-ils pas que je raconte des histoires...?

TAUX HYPOTHÉCAIRES

Le moment de vérité

Dans un long débat face à face, il y a un moment où un des protagonistes se trahit. Tel a été le cas de M. Philippe de Weck (UBS) opposé, à la Télévision suisse romande lors de la dernière «Table ouverte», à J.-P. Ghelfi sur le thème de la politique des banques.

A une question d'un auditeur lui demandant s'il était d'accord que les banques encouragent leurs clients à placer leurs disponibilités sur les marchés internationaux à haut profit, Ph. de Weck a, spontanément, spontanément trahie par les mots utilisés, déclaré que c'était leur devoir, leur métier.

La recherche du plus haut profit, ou une tentative réelle de répondre, par discipline consentie et organisée, aux besoins du marché suisse? Réponse: le devoir est toujours de tendre à la meilleure rétribution.

A partir de là, les déclarations sur l'utilité de la concertation sonnaient verbales.

PS. Sans vouloir compromettre les bonnes relations de M. de Weck avec ses collègues banquiers, on souhaiterait qu'il s'explique plus précisément sur le manque de transparence des banques de moindre importance, régionales ou locales: pour des raisons de prestige, a noté l'homme de l'UBS, leurs bilans ne reflètent pas (en 1981) l'état véritable de leur santé financière. Utilisation des «réserves»; soit, mais dans quelles proportions et dans quelles banques? des noms, des chiffres.

ENVIRONNEMENT

Les gros sabots du Vorort

Le 6 juin 1971, à plus de neuf contre un, les citoyens et — pour la première fois — les citoyennes suisses attribuent à la Confédération la compétence de légiférer sur «la protection de l'homme et de son milieu naturel contre les atteintes nuisibles et incommodes qui leur sont portées».

Ecrasante majorité populaire et tempo Tschudi obligent, une commission d'experts se met dès janvier 1973 pour préparer la législation d'application. Lors d'une séance mémorable, la commission prend connaissance, ébahie, d'un avant-projet rédigé de toutes pièces par son président, le conseiller national Leo Schürmann, qui avait déjà le cerveau fertile et le tempérament autoritaire. Vaine démonstration d'une belle capacité de législateur: l'avant-projet du 18 décembre 1973, jugé «trop perfectionniste et ambitieux» est basculé en procé-

sure de consultation par les cantons, les organisations économiques et les partis bourgeois.

Hans Hürlimann succède à Tschudi, et la crise à la surchauffe. De quoi modérer le zèle réglementaire de l'administration, conseillée par le professeur Fleiner. Un nouveau avant-projet de loi sur la protection de l'environnement (LPE) est enfin mûr à la fin de 1977; la seconde procédure de consultation prend toute l'année suivante, mais passe assez bien la rampe pour que le «Message» paraisse en date du 31 octobre 1979, à l'appui d'une LPE allégée. Au total, une bonne cinquantaine d'articles, que le Conseil national, prioritaire en cette délicate matière, va examiner dans sa session de mars.

POLLUEUR-PAYEUR

Beaux débats en perspective, où les questions de principe, sur les limites de la responsabilité causale par exemple, vont alterner avec de «petites» affaires d'emballages à recycler, de thermomètres à récupérer et de chaudières à contrôler.

Soit le principe du pollueur-payeur. Absent de l'avant-projet Schürmann, qui rappelait en revanche l'exigence de proportionnalité, ce principe de causalité apparaît dans le projet de 1978, avec moult références justificatives aux recommandations internationales et aux législations étrangères.

La procédure de consultation n'ayant pas révélé d'oppositions majeures, la formulation finalement choisie gagne en clarté: «Les frais résultant des mesures que cette loi exige de prendre sont assumés par celui qui en est la cause.»

LES FRONTS

Voilà qui parle sans doute trop net. La majorité de la commission parlementaire voudrait y ajouter la mention expresse du principe de proportionnalité — ce à quoi la gauche n'a pas de raison de s'opposer puisque ce principe gouverne de toute façon les interventions de l'Etat dans l'économie. Mais la droite reprend en outre les considérations émises par le Vorort, l'Usam et les autres: il faut absolument «tenir compte des possibilités techniques et d'exploitation ainsi que de la charge économique». Bref, la protection de l'environnement, c'est bien, mais celle des intérêts privés, c'est mieux. Cette divergence fondamentale à propos de la hiérarchie des objectifs se retrouve tout au long du projet de LPE, au gré des propositions de minorité, qui seront défendues au plénum par les radicaux et démocrates du centre les plus proches des grandes organisations économiques et professionnelles. Un seul Romand parmi eux: le Genevois Gilbert Coutau, secrétaire de la SDES.

Comme d'habitude, le projet de LPE apparaît trop détaillé et contraignant aux uns, et comporte de graves lacunes selon les autres. Nul doute que ces derniers, à commencer par le «vert» vaudois Bré-laz, vont livrer une intense bataille à coup d'amendements, sur lesquels le rapporteur de langue française, Gilles Petitpierre, saura prendre des positions nuancées.

Cantons preneurs ou cantons passifs

La nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons est à la fois financière et politique.

Financière, elle ne saurait excéder un montant modéré. Tel n'est pas le cas. D'où les risques d'échec et de mauvaise interprétation de l'exercice.

Dans un précédent article, nous nous sommes exprimés sur ce sujet (DP 623): pas de démultiplication de l'effet caisses vides!

Reste l'aspect politique. Nous aimerions ici être plus explicites.

Comment va se dérouler le débat! De la manière la plus traditionnelle, réunion des commissions fédérales. Sauf erreur, le Conseil national aura la priorité. Débat ensuite dans le style habituel: on entend à l'avance qui parlera de démantèlement de l'Etat social, qui parlera fédéralisme. Les cantons seront cités dans la mesure où ils se seront exprimés dans la procédure de consultation. S'affronteront des décentralisateurs qualifiés de réactionnaires, et des conservateurs du régime actuel qualifiés de centralisateurs. Il y aura une droite, il y aura une gauche. Les habitudes mentales permettent une programmation sûre.

PRENDRE SES RESPONSABILITÉS

Mais si on s'apprête à transférer des pouvoirs ou des responsabilités supplémentaires aux cantons, c'est qu'ils existent comme entité politique. Donc qu'ils sont capables (devraient être capables), dans les grandes circonstances, de se manifester souverainement.

Certes, la Confédération légifère dans des domaines où une compétence constitutionnelle lui a déjà

été reconnue. Mais ce n'est pas une raison pour rester passif. Dans la mesure où elle renonce à une compétence, l'avis de celui qui en hérite est décisif. Un magistrat vaudois nous a, aimablement, signalé que la Fondation pour la collaboration confédérale se saisissait du problème pour marquer la présence active des cantons. Dont acte.

Mais la Fondation n'a pas l'autorité des gouvernements des cantons.

LA SANTÉ EN POINT DE MIRE

Prenons un exemple concret où une prise de position serait nécessaire.

Le point central des débats sera vraisemblablement la suppression des subventions fédérales dans le domaine de la santé. Décision délicate parce qu'elle touche l'ensemble de la population, parce que les coûts sont pour une bonne part répercutés sur les cotisations, parce qu'il s'agit d'un domaine où les coûts (contrairement à ceux de l'AVS pris en charge par la seule Confédération pour la part subventionnable) sont explosifs et pour l'instant non encore contrôlés.

GLANURES HELVÉTIQUES

Les autorités argoviennes ont analysé la participation au vote dans trente communes (sur 231) à l'occasion des élections cantonales de 1981. Les résultats sont conformes aux observations faites dans d'autres cantons, mais révèlent aussi quelques données nouvelles: plus forte abstention des femmes et des jeunes, la divergence entre les sexes croissant en fonction de l'âge, les catholiques votent plus que les non-catholiques, les personnes mariées s'abstiennent moins que les célibataires.

* * *

Il existe maintenant en Suisse une presse libertaire dans les trois principales langues nationales: le mensuel «Azione Diretta» (Lugano) et les trimes-

Dans ce domaine, à l'échelle des cantons, pourrait s'instaurer théoriquement une solidarité véritable; elle pourrait toucher une participation patronale obligatoire, la franchise pour les revenus élevés, les dégrèvements amples pour les familles.

Mais en vertu des dispositions de la LAMA, les cantons n'ont pas les moyens de cette politique. L'acceptent-ils?

Ce qui intéresserait donc les citoyens, c'est que les cantons exposent, avant le débat aux Chambres fédérales, l'usage, le bon usage, qu'ils feront ou qu'ils ont l'intention de faire de leurs pouvoirs. Qu'ils précisent du même coup les limites financières qu'ils désirent voir imposées aux transferts sur les cantons, ou les insuffisances de leur pouvoir de légiférer, de manière novatrice, dans les domaines qui leur sont reconnus.

S'ils n'interviennent pas préalablement dans le débat, publiquement, la discussion s'enlisera dans la programmation décrite plus haut. La crainte d'être dupe prédominera.

Ce sujet politique exceptionnel tournera ritournelle.

A. G.

triels «Le réveil anarchiste» (La Chaux-de-Fonds) et «Akratie» (Bâle).

* * *

Quels lecteurs de la «Description phonologique du dialecte de Gessenay (Saanen)», parue en 1970 aux Editions Herbert Lang à Berne, auraient imaginé que l'auteur, Jean-Pierre Métral, deviendrait secrétaire central du Parti socialiste suisse en 1982? La phonologie aussi mène à tout.

* * *

Les «cibares», collaborateurs indispensables des compétitions de tir, deviennent-ils rares? L'association des «cibares» (Zeigerverband) de Berne et environs invite les sociétés de tir à encourager le recrutement. Le manque de cibares provoquera-t-il un jour le déclin d'un sport national?